

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

ASSEMBLÉE NATIONALE EN PÉRIODE DE CRISE - (N° 3798)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL25

présenté par
M. Wasserman, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« elle peut aussi »

les mots :

« la Conférence des présidents peut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.